Tarifs :

Adhésion (par an) + Licence FFE (carte de cavalier/assurance FFE) :
Pour les mineurs : 70 € à l'ordre des Ecuries de Vertefeuille
Pour les majeurs : 81 € à l'ordre des Ecuries de Vertefeuille
Le chèque est à renvoyer avec le coupon réponse en page 4.

Pour les élèves déjà licenciés à la F.F.E. :
l'adhésion est de 45 € à l'ordre des Ecuries de Vertefeuille
Le chèque est à renvoyer avec le coupon réponse en page 4, accompagné d'une copie de la licence 2010.

Participation familiale : **382,5 € par an pour 1 heure de monte à cheval/semaine**
765 € par an pour 2 heures de monte à cheval/semaine (sur deux jours différents de la semaine)

Règlement par prélèvement mensualisé
débité d'octobre 2010 à juin 2011.

42,5 euros/mois pour 1 heure de monte à cheval/semaine
85 euros/mois pour 2 heures de monte à cheval/semaine

L'inscription pour cette option se fait pour l'année scolaire : lire le règlement intérieur de l'option équitation présent en page 3.

Pour plus d'informations sur le centre équestre :
www.lesecuriesdevertefeuilles.fr

Equipements :
Le centre équestre peut fournir les bombes.
Equipement individuel à prévoir dès la deuxième semaine de la rentrée :

- 1 culotte de cheval
- 1 paire de bottes de cheval ou des boots avec mi-chaps
- 1 paire de gants d'équitation (simple)
- 1 vêtement de pluie chaud (obligatoire pour l'hiver)
- 1 bombe personnelle (facultatif)

Règlement intérieur de l'Option Équitation année scolaire 2010-2011

Pour le bon fonctionnement de l'option équitation, voici les obligations qui sont liées à la pratique de cette option à l'Institut Charles Quentin.

La présence aux cours est obligatoire.
1.
Le rendez-vous de départ se fait ***devant le CDI*** (et nulle part ailleurs) et ***à l'heure*** (à l'intérieur l'hiver ou lorsqu'il pleut, à l'extérieur lorsqu'il fait beau).
Toute absence en cours doit être justifiée (révisions ou maladie) en début de cours auprès de Mme Delaunay (mercredi) ou de la monitrice Émilie Curot (autres jours). Les cours ratés doivent être rattrapés dans la semaine ou la semaine suivante sur les horaires du jeudi soir (17h-19h) avec accord de Mmes Delaunay ou Curot et information **par l'élève** au bureau de la Vie Scolaire.
Tout élève non présent à l'appel, mais présent au lycée, sera considéré comme « Absent non-excusé ».
Au bout de 3 absences non-excusées ou oubli de matériel, l'élève sera collé le vendredi soir.
Les notes de l'Équitation comptent dans la moyenne générale (coef 1).
En cas de problèmes (quels qu'ils soient, peur lors d'un exercice à cheval par exemple, envie de changer de groupe, ….), veuillez en parler d'abord avec Mme Delaunay, qui est là pour trouver des solutions.
Les goûters sont retirés pour tout le groupe par Mme Delaunay ou par un élève mandaté, vous ne devez donc pas prendre votre goûter le jour où vous montez à cheval.
L'élève ne doit pas arriver en retard aux cours.

Le tarif de l'option est de 382,5 euros/par an pour 1 heure d'équitation par semaine (30 h pour l'année scolaire réparties sur 30 semaines et prélevé en 9 mensualités égales d'octobre 2010 à juin 2011) et de 765 euros/par an pour 2 heures d'équitation par semaine.
Pour obtenir ce **tarif préférentiel**, l'Institut Charles Quentin et les Écuries de Vertefeuille s'engagent par contrat à l 'année pour vous assurer un service et un enseignement de qualité. Nous demandons le même **engagement d'assiduité** aux élèves pratiquant l'option.

Les élèves peuvent choisir de monter 1 heure ou 2 heures / semaine.
La participation à l'Option Équitation est donc **un engagement pour l'année**
(et non pas le trimestre comme les autres activités du mercredi après-midi).

En classe de 1 ères et Terminales, l'Option Équitation donne lieu à une évaluation (CCF) apportant des **points optionnels au BAC**.

2 exemplaires sont remis à chaque élève lors de la rentrée,
1 exemplaire revient au lycée signé par l'élève et ses parents
(remis à la responsable de l'Option Équitation Mme Delaunay).

Nom, Prénom, Classe de l'élève :……..

Signature de l'élève Signature du parent responsable

Coupon Réponse

Je désire inscrire mon enfant à l'option Hippologie-Equitation de l'Institut Charles Quentin pour l'année scolaire 2010/2011.

Nom et Prénom de l'élève : ……
Classe : ……
Niveau de galop :……
Galop validé :……

Possède déjà une licence FFE 2010 (carte de cavalier):
oui non
Si oui, numéro de la licence :
……

Inscription pour 1 séance par semaine : oui non

Inscription pour 2 séances par semaine : oui non

Joindre à ce coupon :

- chèque d'adhésion + Licence (comprenant l'assurance) **:**
70 € pour les mineurs, à l'ordre du Centre Equestre de Vertefeuille
81 € pour les majeurs , à l'ordre du Centre Equestre de Vertefeuille

- chèque pour la l'adhésion seule
45 € à l'ordre du Centre Equestre de Vertefeuille + copie de la licence 2010

J'autorise l' I.C.Q. à prélever sur mon compte bancaire le règlement mensualisé de l'option équitation.

Signature :

INSTITUT CHARLES QUENTIN
PIERREFONDS

ANNEE SCOLAIRE 2010/2011

Option facultative hippologie - équitation

(pour toutes les classes : de la 4e au BTS)

Objectifs :

L'enseignement facultatif « hippologie et équitation » offre aux élèves la possibilité d'exercer une activité physique et sportive via la pratique de l'équitation, et d'acquérir des connaissances et des savoir-faire pour utiliser les chevaux en toute sécurité.
Cet enseignement ne nécessite aucun pré-acquis particulier. Nous acceptons le cavalier débutant jusqu'au cavalier confirmé.

Evaluation :

L'évaluation de cet enseignement facultatif est réalisée sous la forme d'un contrôle en cours de formation pour le bac S comme pour le bac Technologique STAV. Elle prend en compte à part égale l'hippologie et l'équitation.
Les épreuves d'équitation sont adaptées aux niveaux des candidats selon les modalités et critères existants établis par la Fédération Française d'Equitation.
L'hippologie est évaluée en référence aux connaissances générales exigées par la F.F.E. pour chaque galop.
L'évaluation des élèves comptera pour la session d'examen du bac S ou STAV avec prise en compte des résultats obtenus au cours des deux années du cycle terminal. Ne sont retenus que les points supérieurs à 10 sur 20 de la note obtenue aux épreuves facultatives. Durant l'année et pour toutes les classes, l'élève reçoit une notation qui apparaît sur le bulletin trimestriel et compte dans sa moyenne.

Les moyens :

Cet enseignement facultatif est placé sous la responsabilité d'un enseignant de l'établissement, Mme DELAUNAY (enseignement hippologie, responsable de l'évaluation de l'option).
L'Institut a établi une convention de partenariat avec le centre équestre de Vertefeuille situé à Pierrefonds (1km de l'établissement), les séances d'équitation sont assurées par une monitrice diplômée d'état, par groupes (en fonction du niveau) de 10 jeunes au maximum. Chaque séance de 2 heures comprend 1 h d'équitation effective, l'autre heure étant consacrée à l'hippologie, aux soins et au déplacement (les lundis et mardis de 17h à 19h ou le mercredi après-midi).
En classes de 1ère, Terminale : séquence de 3 heures par semaine dont une heure de cours théorique d'hippologie (le mercredi après-midi).